

Le personnel : une équipe spécialisée pluri-professionnelle

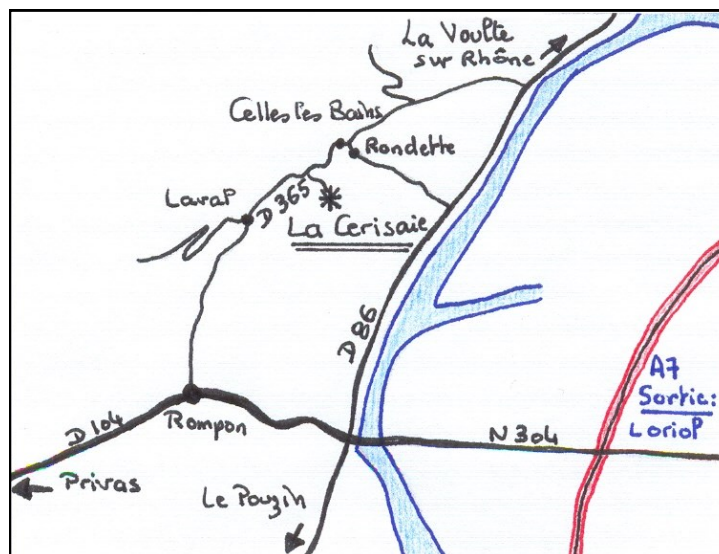
Cette équipe est composée :

⇒ à temps complet

- * d'un responsable du Centre
- * de deux infirmiers
- * de deux éducateurs spécialisés
- * de deux moniteurs éducateurs
- * d'une maîtresse de maison diplômée « monitrice éducatrice »
- * de deux veilleurs de nuit (1 aide-soignant et 1 AMP)

⇒ à temps partiel

- * d'un médecin psychiatre addictologue
- * d'une psychologue
- * d'une secrétaire
- * de deux veilleurs de nuit



CSAPA La Cerisaie
Établissements Sainte-Marie
ARDECHE-DRÔME

C.S.A.P.A Résidentiel « La Cerisaie »

1510 route de Celles-les-Bains
07250 ROMPON

téléphone : 04 75 85 16 31
télécopie : 04 75 85 39 31
Messagerie : csapalacerisaie.pri@ahsm.fr

Association hospitalière Sainte-Marie

CENTRE THÉRAPEUTIQUE RÉSIDENTIEL « LA CERISAIE »



Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.)

« La Cerisaie »
1510 route de Celles-les-Bains
07250 ROMPON
téléphone 04 75 85 16 31

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie « La Cerisaie »

Le Centre de soins, avec hébergement à temps plein, fait partie de l'**Association Hospitalière Sainte-Marie**. Il propose un « séjour de rupture » à des personnes qui souhaiteraient travailler sur leur toxicomanie avec l'aide d'un encadrement spécialisé. Il a une capacité de 11 places (hommes).

Les **locaux** ont été aménagés dans une ancienne ferme isolée, au milieu d'un domaine de 50 ha, proche de la vallée du Rhône.

La **durée de séjour** est de 6 mois minimum, avec possibilité de prolongation jusqu'à 12 mois, en accord avec l'équipe éducative et soignante.

Les soins : un suivi individualisé et des soins personnalisés

Vous serez reçu par :

- un **médecin psychiatre addictologue** qui assurera votre suivi médical par des consultations individuelles
- une **psychologue** qui assurera le suivi psychologique par des entretiens individuels
- **2 infirmiers**
- Une **équipe éducative** composée de 2 éducateurs spécialisés et de 3 moniteurs éducateurs
- 1 éducateur et 1 infirmier seront vos référents

La demande d'admission et les modalités

Les modalités

La **demande d'admission** doit être argumentée par un courrier ou par mail à adresser au Centre de soins. En retour, sont envoyés au demandeur le règlement de fonctionnement, un questionnaire détaillé à remplir pour étayer le dossier de candidature, le livret d'accueil la plaquette de présentation du Centre et des indications pratiques. La demande est examinée par le responsable du Centre. Les appels téléphoniques réguliers sont déterminants pour une admission.

L'admission

Un **contrat d'admission** est signé au moment de l'arrivée du nouveau résident, comprenant **une période d'essai d'un mois**. Un **contrat de séjour** personnalisé définissant la durée et les objectifs de la suite du séjour est signé à la fin de la période d'essai et un **bilan** est fait tous les mois avec des nouveaux objectifs.



Le projet thérapeutique

Le **projet thérapeutique** est fondé sur la prise en charge médicale, psychothérapeutique et socio-éducative des résidents par les médiations suivantes :

- **ateliers dans le centre** : entretien des espaces verts, débroussaillage, jardinage, bricolage, entretien des locaux, cuisine, ...

- **entretiens individuels** : mis en place avec le médecin psychiatre addictologue, la psychologue, un éducateur, un infirmier, le responsable du Centre

- **accompagnement** lors des **démarches** en vue de la **réinsertion**, auprès des organismes de droit commun, des pôles emplois...

- **sport** : randonnée, escalade, sport en salle, sports collectifs, musculation, relaxation, VTT, ...

- **atelier d'expression** : groupe de parole, atelier d'écriture, communication non violente

- **information et prévention** animées par les infirmiers.

- **vie de groupe** : respect les uns envers les autres (interdiction absolue de la violence verbale ou physique), participation à des tâches ou activités communes, espace de parole pour gérer les difficultés de groupe.

→ *Tous les ateliers et activités sont obligatoires car ils participent au projet de soins.*

→ *L'ensemble des activités dépend de la période de l'année et des professionnels présents.*